

L'adoption de la loi EL KHOMRI ne nous fera pas renoncer

LE 15 SEPTEMBRE :

MOBILISONS NOUS

POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

En plein cœur de l'été, le gouvernement a dégainé pour la troisième fois consécutive le 49-3 pour passer en force la Loi Travail. Ainsi, Hollande, Valls et El Khomri évincent tout débat parlementaire, méprisent le monde du travail et une grande majorité de la population.

Cette loi vise à aggraver et généralisé la précarité, en facilitant les licenciements. Elle accentue le chantage à l'emploi par le biais des « référendums » d'entreprise, transforme les missions des médecins du travail (ce qui contribuera à dégrader encore la santé des travailleurs), Sans oublier l'attaque la plus violente : l'inversion de la hiérarchie des normes qui permet de déroger au code du travail ou à l'accord de branche par accord d'entreprise, au détriment des salariés.



Comme pour le Contrat Nouvelle Embauche qui avait été jugé illégal en 2007 au regard des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la loi Travail viole elle aussi les conventions 87 et 98 de l'OIT.

L'adoption de la loi ne doit pas nous faire renoncer. En 2006, la rue a fait reculer le gouvernement sur le Contrat Première Embauche (CPE) après la vote et la loi n'a jamais été mise en œuvre !

↪ Ce qui a été possible en 2006 doit l'être en 2016.

Le gouvernement doit reculer face à la mobilisation

TRAVAIL : LE CODE A CHANGÉ



L'intersyndicale départementale CGT FO FSU SOLIDAIRES UNEF UNL appelle à poursuivre sans relâche la lutte avec, en perspective dès la rentrée, une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le Jeudi 15 Septembre.

Le gouvernement, extrêmement affaibli, entretient la confusion mettant sur le même plan menaces terroristes et contestation sociale (alors même qu'un récent rapport parlementaire démontre le peu d'utilité de l'Etat d'urgence dans la lutte contre le terrorisme).

Le gouvernement aux abois vient pourtant de le prolonger pour six mois, se réservant ainsi la possibilité d'interdire les manifestations syndicales.



Pour l'abrogation
de la loi Travail

Pour l'interdiction
des licenciements

Pour l'augmentation
des salaires et des
pensions

Pour le maintien et le
renforcement du code
du travail et des statuts

Pour la réduction du
temps de travail et le
partage des richesses

**Dès la rentrée,
préparons des assemblées générales
dans tous les lieux de travail.**

**Jeudi 15 septembre,
TOUS ENSEMBLE POUR GAGNER
L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL**

